

A l'attention de  
**Madame la Ministre**  
**Christine ALBANEL**  
Ministère de la Culture  
et de la Communication  
3, Rue de Valois  
75001 Paris

Cachan, le 6 décembre 2007.

Madame la Ministre,

La FNEIJMA sollicite votre attention sur une situation alarmante pour les établissements d'enseignement des musiques actuelles de droit privé, pour la plupart associatif.

Les informations émanant des services du Ministère de la Culture sont particulièrement inquiétantes pour le Spectacle Vivant en général et le secteur des Musiques Actuelles, en particulier :

- gel du budget 2007
- mise en réserve de 6 pour cent du budget 2008
- baisse de 50 millions d'euros du financement du Spectacle Vivant

Au niveau des établissements que nous représentons, elles se concrétisent par des annonces de réduction substantielle du soutien des DRAC à leurs activités.

Aussi, nous souhaitons rappeler leur place dans le paysage artistique et leur rôle dans l'aménagement du territoire. Eu égard à l'importance des musiques populaires dans le cœur de nos concitoyens, les acteurs des Musiques Actuelles répondent aux attentes d'un large public. Les répercussions de leurs actions en terme quantitatif autant que qualitatif sont indiscutables, notamment en matière d'emploi, de maillage du territoire et de cohésion sociale : ce sont plus de 70 % des professionnels de la musique qui travaillent dans les Musiques Actuelles. Dans le prolongement des réalités artistiques et culturelles qu'elles impliquent, l'incidence économique et sociale est considérable.

Le maintien des artistes des musiques actuelles dans l'emploi passe principalement par leur multi-activité : en complément de leurs activités scéniques et pour leur très grande majorité, ils enseignent au sein d'établissements de droit privé. Car, malgré une timide prise en compte de ces musiques par le réseau des conservatoires, la formation dans ce secteur reste principalement de la compétence de nos écoles, représentant un lien indispensable entre service public et marché de la musique. Cette réalité constatée sur tout le territoire national garantit la continuité d'une activité artistique riche et productive.

.../...

.../...

La part de l'Etat dans le montage financier de ces structures bien que modeste et inégale au regard de leur indéniable participation à l'éducation musicale de tous et pour tous, est un outil démultiplicateur irremplaçable. Outre qu'il est un encouragement au soutien par d'autres financeurs, publics et professionnels, il garantit la qualité de ces établissements en terme de contenu artistique, culturel et social. Il impulse une dynamique de rapprochement avec les établissements de droit public par des collaborations actives. Le paysage national s'est ainsi bâti sur cette complémentarité entre secteur public et secteur privé, cité en exemple au niveau européen.

Le désengagement de l'Etat aura des effets dévastateurs.

A la mesure de ce que l'Etat consacre aux Musiques Actuelles, les économies réalisées seront insignifiantes pour le budget de votre ministère et considérables pour la politique publique de la musique. Les Musiques Actuelles sont une filière composée d'activités interdépendantes. Toute fragilisation d'un de ses éléments provoque une réaction en chaîne non maîtrisable.

Nous sommes convaincus que vous entendez, Madame la Ministre, développer un domaine d'emploi artistique réparti sur l'ensemble du territoire, et défendre un secteur créatif, à la fois laboratoire social et porteur d'innovations, un secteur qui accomplit, au final à peu de frais, une mission d'intérêt général.

Aussi, en qualité d'acteurs expérimentés de ce secteur, nous souhaitons vous alerter sur les conséquences du retrait de l'Etat en ce qui concerne les établissements d'enseignement artistique de droit privé :

. Pour nombre d'artistes, suppression de revenus leur permettant le maintien de leur activité artistique et ralentissement du développement de la pratique musicale dans sa diversité sur les territoires en désorganisant le maillage territorial de la culture.

. Obstacle à la mise en place de la loi sur la décentralisation des enseignements tout en augmentant les charges des collectivités territoriales et, dans tous les cas, déstabilisation des partenariats Privé/Public.

Espérant vivement que l'importance des risques encourus retiendra votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour la FNEIJMA,  
Le Président  
Daniel Beaussier

